

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle des fêtes de Villeneuve les Biquac



Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 21/03/2023

Membres présents : 38
Pouvoir : 3

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Philippe SEILLES

CCCB : Joël CAMART, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Pierre ARTIGUE, Guillaume DE ALMEIDA CHAVES, Charles DE LASSUS SAINT GENIES,

CCF : Nadine ABAD-LAHIRLE, Michèle BEGUE, Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Sandrine SIGAL, Serge TERRANCLE, Patrick IGON, Pierre JEANJEAN, Jacques OF

CCHT : Chantal AYGAT, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Sébastien NOEL, Patricia OGRODNIK, Bruno PASQUIER

CCVA : Thierry ASTRUC, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Mylène MONCERET, Daniel REGIS, Jean-Michel MICHELOT

Absents ayant donné pouvoir : Caroline SALESSES à Stéphanie CALAS, Colette SOLOMIAC à Virginie CLAVEL, Denis DULONG à Patrice LAGORCE

Secrétaire de séance : Diane ESQUERRE

Domaine : Finances

Délibération n°: 23-091

Objet : Demande aide financière auprès du dispositif LEADER 2023-2027 pour l'opération « Les routes du patrimoine »

Le Président, informe que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention auprès du dispositif LEADER 2023-2027 pour l'opération « Les routes du patrimoine ».

Il rappelle que le séminaire tourisme organisé à la Maison des Vins et du Tourisme de Fronton a permis de définir des actions dont la création d'un produit touristique de mise en valeur du patrimoine. Cette opération qui avait été budgétisée en 2022 n'avait pas pu être lancée dans l'année.

Ce projet se traduit par un produit de mise en valeur du patrimoine intitulé « Les routes du patrimoine en Pays Tolosan » qui fait découvrir le patrimoine des EPCI du territoire sous la forme d'un jeu de piste en voiture.

Le montant prévisionnel de cette action est de :

- Aide LEADER – 14 080 € - 64% de taux d'intervention
- Autofinancement – 7 920 € - 36%
- Total des dépenses – 22 000 €

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- la demande d'aide au dispositif LEADER au taux le plus haut pour l'opération « Les routes du patrimoine »
- mandat donné au Président pour signer tout acte et tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 28 mars 2023.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 28 mars 2023
Au registre sont les signatures